

Procès-verbal de la réunion
Du Conseil Municipal
Du Samedi 18 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit (18) Mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'EGLISOLLES, se sont réunis à 9h30 à la salle de la Mairie d'EGLISOLLES ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc VIALARD, le onze (11) Mars 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **BREUIL** Gérard - **COCHARD** Carine - **MAITRIAS** Didier - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALARD** Jean-Luc.

ÉTAIT ABSENT ET NON REPRESENTE :

CHAUVERGNE Jean Léonard.

ÉTAIT ABSENT ET REPRESENTE :

SEPTIER Loïc a donné procuration à M. **BERAUD** Hervé.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALARD**, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Christine **BATISSON** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 Février 2023.
- Vote des Comptes Administratifs 2022.
- Approbation des Comptes de Gestion 2022.
- Affectation des résultats 2022.
- Vote des taux d'imposition 2023.
- Vote des Subventions – Année 2023.
- Revalorisation du prix du repas à la cantine.
- Tarif de l'eau – Traitement des eaux usées – Année 2023.
- Modification des statuts Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
- Lettre de Mr **SEPTIER** Nicolas : demande d'exploiter sur les parcelles 405-406 de la section AC.

SECTION DE PAILLANGES Fonctionnement	13 196,03 €	4 528,66 €	8 667,37 €
SECTION DE LA FAYETTE Fonctionnement	2 748,46 €	554,00 €	2 194,46 €
SECTION DE BREUIL Fonctionnement	4 691,90 €	392,67 €	4 299,23 €
SECTION DE LISSOLET Fonctionnement	1 409,44 €	170,00 €	1 239,44 €
SECTION DE TERRENEYRES Fonctionnement	1 105,17 €	127,00 €	978,17 €
SECTION LES PLANCHES Fonctionnement	824,53 €	34,00 €	790,53 €
SECTION LA GRANGE Fonctionnement	734,28 €	19,00 €	715,28 €
SECTION VALENCHERES ET AUTRES Fonctionnement	1 960,19 €	414,94 €	1 545,25 €
SECTION RIVE D'ANCE Fonctionnement	31,05 €	0,00 €	31,05 €
SECTION LE VERDIER Fonctionnement	178,08 €	19,00 €	159,08 €

7 – Revalorisation du prix du repas à la cantine.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de prévoir une augmentation pour le prix des repas. Cette décision sera représentée à un prochain conseil. Monsieur le Maire doit se concerter avec les Maires de SAILLANT et de VIVEROLS pour établir un prix commun.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Tarif de l'eau et Traitement des eaux usées – Année 2023.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réexaminer les tarifs de l'eau et du traitement des eaux usées à compter du **1^{er} Août 2023**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants :

Tarif eau :

- Forfait abonnement : 60,00 €
- de 0 à 200 M3 d'eau consommée : 1,00 € le M3 inchangé
- de 201 à 500 M3 d'eau consommée : 0,90 € le M3 inchangé
- au-delà de 500 M3 d'eau consommée : 0,80 € le M3 inchangé
- Droit de branchement au réseau d'eau : 500,00 € + Travaux sur devis inchangé
- Forfait remplacement compteur gelé : 170,00 € inchangé
- Intervention de l'employé communal : Forfait : 50,00 €/heure inchangé
- Changement d'un compteur d'eau à l'extérieur : Forfait : 700,00 € inchangé

Tarif Redevance Assainissement :

- Forfait abonnement : 60,00 € inchangé
- Tarif du M3 d'eau pour traitement eaux usées : 0,65 €
- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 500,00 € + travaux sur devis inchangé
- Intervention de l'employé communal : Forfait : 50,00 €/heure

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Modification des statuts Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune d'EGLISOLLES adhère, modifie ses statuts afin de le mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet des statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'approuver** les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- **De donner**, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.